



Dépôt : Gast Gibéryen
Date : 3 juillet 2008
Débat d'orientation sur la réorganisation
territoriale

3

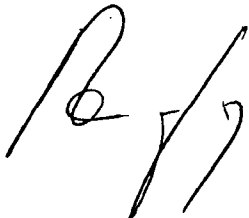
MOTION

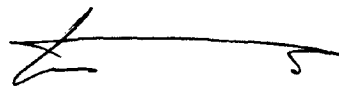
La Chambre des Députés

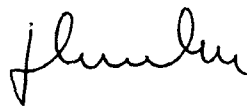
- considérant que le Gouvernement participe à divers projets communaux par des subsides et des participations financières
- considérant que ces subsides et participations financières sont souvent attribués sur base de critères non autrement précisés dans les lois
- considérant que dans le cadre de la réorganisation territoriale et d'une nouvelle répartition des compétences entre l'État et les communes il y a lieu d'analyser les modalités de financement des projets et des activités communales par l'État

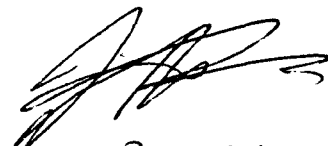
Invite le Gouvernement

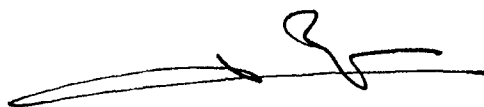
- à dresser pour 2007 un rapport ventilé par ministère ordonnateur de tous les subsides et participations versés par l'État aux communes et ce en pourcentage et en montant
- à présenter annuellement un rapport similaire à la Chambre des Députés


S. Gibéryen


R. NEHLEN


Z. Henckes


Z. P. Koop


F. Létzer